

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SYNDICAL
DU 6 AVRIL 2022

L'an Deux Mille Vingt-deux, le six avril à dix-neuf heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT, sur convocation adressée le 1er avril 2022 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – MOUCHARD – VIEIRA – VILLETTE– ZERDOUN – BOUCHART - MACLE – TASD'HOMME
<u>Absents excusés :</u>	MM DOUSSET (pouvoir VILLETTE) – ONETO (Pouvoir TASD'HOMME) – VORDONIS (Pouvoir MOUCHARD) - BERTHINEAU (pouvoir M. MACLE)
<u>Assistaient également :</u>	MME FURIET - CLERC-BOICHUT–MARCELLE-BOVIN - MM. MOURAUD

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

I - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2021

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire 2021,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

II - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur VILLETTE, délibérant sur le Compte Administratif 2021, dressé par Monsieur TABUY, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

A l'unanimité,

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'Exploitation**

Dépenses :	812 341,76 €
Recettes :	1 621 556,75 €
Excédent :	809 214,99 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses :	1 385 056,92 €
Recettes :	1 865 828,29 €
Déficit :	480 771,37 €

III - AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2021

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 809 214,99 €.

- **DECIDE** décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Section d'Investissement :

. Article 1068	-	Réserves	600 000,00 €
----------------	---	----------	--------------

Section d'exploitation :

. Article 002	-	Excédents antérieurs reportés	209 214,99 €
---------------	---	-------------------------------	--------------

IV - BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2022

Vu les décisions prises lors du Débat sur le Rapport d’Orientation Budgétaire, pour l’exercice 2022,

Vu la présentation du Budget primitif 2022 établi en application de l’instruction M49,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

. **ADOPTE** le Budget Primitif 2022 qui s’équilibre à :

. Section d’Exploitation	:	1 522 291,99 €
. Section d’Investissement	:	2 868 184,31 €

V - QUESTIONS DIVERSES

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.